MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

CAHIER DES CHARGES
«Prestataire pour LES 20 ANS DU PLIE»

MAISON DE L'EMPLOI DE BORDEAUX
127 avenue Emile Counord– 33 300 Bordeaux
Tél. : 05 57 78 37 37 – fax : 05 57 78 37 39

La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

SOMMAIRE

Article 1 PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

1-1 COORDONNEES
1-2 MISSION

Article 2 MODE DE PASSATION

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 ACTION ET OBJECTIFS
3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHE
3-3 DATE ET LIEUX DE REALISATION
3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION
3-5 DUREE DU MARCHE

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Article 5 DELAIS ET MODALITES DE REPONSE

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Article 9 RESILISATION ET LITIGES

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE

La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

Article 1PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

1-1 COORDONNEES

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX *(EMPLOI BORDEAUX)*
Immeuble Arc-en-Ciel
127 avenue Emile Counord - 33300 BORDEAUX
Tél. 05 57 78 37 37 – Fax. 05 57 78 37 39
www.maison-emploi-bordeaux.fr - contact@maison-emploi-bordeaux.fr
Siret n° 490 585 262 00069

1-2 MISSION

La mission de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise est d'animer le territoire, de coordonner les différentes initiatives en matière d'accès à l'emploi et de mettre en place des synergies entre les différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour apporter un service à valeur ajoutée aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise intervient dans l'étude et l'observation du marché local de l'emploi, dans l'animation du territoire à travers la coordination, l'ingénierie et le montage de projets.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise participe également à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois bordelais afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Elle porte le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise bénéficie de cofinancements de l'Europe par le biais du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
Ils sont répartis sur les deux établissements suivants :
- le Siège : 127, avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX
- la Pépinière Eco-créative : 9, rue André Darbon 33300 BORDEAUX

La Maison de l'Emploi de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 490 585 262 00069.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
Marché à bons de commande sans minimum.

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE
La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 ACTION ET OBJECTIFS

Le PLIE de Bordeaux a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante les bordelais demandeurs d'emploi grâce à un accompagnement renforcé mise en œuvre par 9 Référents de parcours.

Il développe des actions spécifiques avec ses partenaires locaux et les entreprises, favorisant l'accès à l'emploi et/ou la qualification.

Le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) a été créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux.

A l'origine le PLIE était porté par le CCAS de Bordeaux.
Depuis 2011 le PLIE est porté par l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux.

Cette année le PLIE fête ses 20 ans d'existence.

Le PLIE souhaite convier ses partenaires institutionnels et opérationnels à une journée qui fêtera les 20 ans du PLIE.

Cette journée aura lieu courant septembre 2018.
Elle se tiendra dans les salons de la Mairie de Bordeaux et devrait accueillir une centaine de personne.

ORGANISATION DE LA JOURNEE :

Cette journée sera ouverte par des élus de la ville de Bordeaux le Directeur et Directeur adjoint de la Maison de l'Emploi.

La matinée abordera 3 thèmes :

- **Les origines du PLIE**

Témoignages des personnes qui ont été à la genèse du PLIE – 3 personnes en tribune

- **L'historique :**

Présentation Powerpoint avec dates et chiffres clef du PLIE et des clauses d'insertion

- **Le PLIE Aujourd'hui :**

1 Vidéo de présentation PLIE (3 mn) + Vidéo présentation Clauses (3 mn)

2 Témoignage en tribune de prescripteurs

Vidéo / interviews de rencontres entre les membres du CA, des élus et : (5 mn)

• Un ou des référents • Deux participants (ingénierie, clause d'insertion)

4 Témoignages partenaires : (10 mn)

• OF • SIAE

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE
La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

5 Vidéo visite de chantier membres du CA et élus avec témoignage Chef de chantier, salarié en insertion

6 Témoignages de deux entreprises (dont une qui fait partie du club des donneurs d'ordre) : (10 mn)

Signature de conventions (5 mn)

La matinée sera suivie d'un repas sous forme de buffet

L'après-midi

Elle sera introduite par le Président de la Maison de l'Emploi sur la thématique « Enjeux et perspectives »

Et sera organisée en tables rondes qui seront suivi d'une restitution à chaud en plénière

3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHE

Coordination générale de l'évènement :

Le prestataire assurera le lien entre la Maison de l'Emploi, les partenaires, les acteurs et les autres prestataires de l'évènement.

Communication

⇨ **Charte graphique pour l'évènement**

⇨ **Supports :**
Invitations (fichier numérique)
Programme
Bandeau mail (fichier numérique)
Signalétique sur place
Kakemono réutilisable
Goodies (faire des propositions)
Programme (avec ou sans l'impression par la MDE)
Dossier de Presse
Powerpoint (support réalisé par la Maison de l'Emploi, éventuellement mise en forme finale par le prestataire, charte graphique conçue par le prestataire)

Gestion des inscriptions

Invitations envoyée par le PLIE
Inscriptions en ligne et relances gérées par le prestataire

Gestion de l'accueil

Création de badges
Collecte des coordonnées

Logistique :

Réservation des salles et mobilier pris en charge par le PLIE
Implantation des chaises, du mobilier, matériel vidéo, micros, à faire par le prestataire (5 salles,

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE
La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

100 personnes), montage et démontage. (Coordination avec les services de la Mairie).

Implantation le matin en mode conférence, l'après-midi 4 tables rondes et un retour en plénière.
Installation des supports (Kakémono, signalétique,…)
Le prestataire assurera la projection de supports (Power point).

Restauration :

⇨ **Petit déjeuner**
Prévoir un accueil café/thé, viennoiseries pour 100 personnes (proposer un prix par personnes)

⇨ **Déjeuner**
Prévoir un buffet pour 100 personnes (proposer un prix par personnes)

⇨ **Pause de l'après midi**
Prévoir café/thé et jus de fruits

Animation :

L'animateur fera le fil conducteur de la journée, il interviendra le matin pour faire le lien entre les différentes thématiques et sera en appui l'après-midi.

Prestation de vidéo :

- Vidéos réalisées en amont (prise de vue, montage…) et présentées le matin de la journée des 20 ans du PLIE :

⇨ Vidéo de présentation PLIE (3 mn) + Vidéo présentation Clauses (3 mn) : Images réelles et motion design

⇨ Vidéo de la rencontre entre les membres du CA ou des élus avec deux référents et deux participants du PLIE (5 mn en tout)
Courte vidéo des échanges entre différentes personnes citées. Images réelles. Le tournage s'effectuera dans les locaux de la MDE.

⇨ Vidéo de visite de chantier avec membres du CA et élus avec témoignage Chef de chantier, salarié en insertion (3 mn)
Courte vidéo des échanges entre les différentes personnes citées, images du chantier. Images réelles. Le tournage s'effectuera en extérieur.

- Captation d'image le jour même

Le prestataire assurera la diffusion des films.

Retours

Constitution d'un fichier des participants

Le prestataire pourra avoir recours à la sous-traitance.

3-3 DATE ET LIEU DE REALISATION DE L'EVENEMENT

L'action se déroulera courant septembre 2018. Elle se tiendra dans les salons de la Mairie de Bordeaux.

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE
La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Les prix devront être indiqués en Euros hors taxes et toutes taxes comprises sur le bordereau des prix ci-joint.

A noter qu'il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum de commande et que la Maison de l'Emploi se réserve la possibilité de ne pas commander l'intégralité des prestations citées sur le bordereau des prix ou de les commander de manière indépendante.

Il sera indiqué sur le bordereau des prix le tarif pour 1 journée Agence, la Maison de l'Emploi commandera, via un bon de commande, des journées Agence en fonction de ses besoins.*

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

3-5 DUREE DU MARCHE

Ce marché est conclu à compter de sa date de notification et pour la seule réalisation de l'évènement « 20 ans du PLIE de Bordeaux ».

La réalisation de cet évènement et toute commande dépendront des financements obtenus par la Maison de l'Emploi pour sa mise en œuvre.

La Maison de l'Emploi se réserve le droit d'annuler cet évènement. Aucune indemnité ne pourra être exigée.

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre devra comporter :
- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises,
- un relevé d'identité bancaire
- Le bordereau des prix, **daté et signé**.

Le cahier des charges, le mémoire technique et le bordereau des prix constitueront l'engagement du candidat.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise, se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions et devis détaillés devront nous parvenir au plus tard **30 mai 2018 à 12h00**

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPEENNE
La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : «Prestataire pour LES 20 ANS DU PLIE» **NE PAS OUVRIR**

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux
Immeuble Arc en Ciel
127, avenue Emile COUNORD
33300 BORDEAUX

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN / FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise est cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 et du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 (2014FR160OP001).

Les volets déconcentrés en Aquitaine du **PO national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »** a vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » et de l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La stratégie retenue pour le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole repose sur le choix de trois axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le **PO régional FEDER-FSE 2014-2020 « 2014FR160OP001** » a vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie »

Ces cofinancements impliquent, entre autres, les obligations suivantes :

- Obligation de publicité : obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants.

- Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation : Le titulaire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat.

- Suivi en cours d'exécution : Le titulaire est tenu de recevoir les personnes réalisant les visites sur place en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute

information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

- Modalités de liquidation : Une réfaction des montants dûs est prévue, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation constatée lors des visites sur place ou des vérifications de service fait. Le titulaire est tenu de fournir à la demande du pouvoir adjudicateur toute pièce afférente aux modalités d'exécution de la prestation. La remise et la vérification de ces pièces conditionnent le paiement à effectuer.

- Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération : Le titulaire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2021. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.)

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- coût de la prestation (50 %)
- qualité de l'offre proposée (50 %)

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

La facturation sera établie par année civile.

Article 9 RESILIATION ET LITIGES

Résiliation :

La décision de résiliation du marché par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux pourra intervenir à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire. Le titulaire aura le droit d'être indemnisé.

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tout litige relatif à l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction compétente pour l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux

Renseignements :

Maya LECOURT, 05 57 78 37 35
m.mercier@maison-emploi-bordeaux. Fr

Lionel BOUSQUET, 05 57 78 17 88
l.bousquet@maison-emploi-bordeaux. fr

Responsables du Pôle Insertion Emploi
Maison de l'Emploi de Bordeaux
127 avenue Emile Counord, 33300 Bordeaux

La Maison de l'Emploi est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » et régional « FEDER-FSE » 2014-2020

BORDEREAU DES PRIX - Prestataire pour LES 20 ANS DU PLIE

	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Coordination générale de l'évènement :	Forfait			
Communication				
⇨ **Charte graphique pour l'évènement**	Forfait			
⇨ **Supports :**				
Invitations (fichier numérique)				
Programme				
Bandeau mail (fichier numérique)				
Signalétique sur place				
Kakemono réutilisable				
Goodies (faire des propositions)				
Programme (avec ou sans l'impression par la MDE)				
Dossier de Presse				
Powerpoint (support réalisé par la Maison de l'Emploi, éventuellement mise en forme finale par le prestataire, charte graphique conçue par le prestataire)				
Gestion des inscriptions				
Inscriptions en ligne et relances gérées par le prestataire				
Gestion de l'accueil				
Création de badges				
Collecte des coordonnées				
Logistique :				
Implantation des chaises, du mobilier, matériel vidéo, micros, à faire par le prestataire (5 salles, 100 personnes), montage et démontage. (Coordination avec les services de la Mairie).				
Implantation le matin en mode conférence, l'après-midi 4 tables rondes et un retour en plénière.				
Installation des supports (Kakémono, signalétique,…)				
Projection de supports (Power point).				
Restauration :				
⇨ **Petit déjeuner**				
Prévoir un accueil café/thé, viennoiseries pour 100 personnes (proposer un prix par personnes)				
⇨ **Déjeuner**				
Prévoir un buffet pour 100 personnes (proposer un prix par personnes)				
⇨ **Pause de l'après midi**				
Prévoir café/thé et jus de fruits				
Animation :				
L'animateur fera le fil conducteur de la journée, il interviendra le matin pour faire le lien entre les différentes thématiques et sera en appui l'après-midi.				
Prestation de vidéo :				
Vidéos réalisées en amont (prise de vue, montage…) et présentées le matin de la journée des 20 ans du PLIE :				
⇨ Vidéo de présentation PLIE (3 mn) + Vidéo présentation Clauses (3 mn) : Images réelles et motion design				
⇨ Vidéo de la rencontre entre les membres du CA ou des élus avec deux référents et deux participants du PLIE (5 mn en tout)				
⇨ Vidéo de visite de chantier avec membres du CA et élus avec témoignage Chef de chantier, salarié en insertion (3 mn)				
Captation d'image le jour même				
Retours				
Constitution d'un fichier des participants				

Fait à

Le

Signature et cachet